



Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2025

Présents : Dominique MICHAUD, Thierry MADER, Sylvie DUCUGNON, Eric MUGNIER, Nicolas BENEUX, Josiane GOYET, Fabien JAILLET, Hervé MILLOT, Sophie SOUBRIER, Pascal TIGNOLET, Alexandra TERRIER

Absents excusés : Bruno DUPUIS, Aurore CHARPIOT

Secrétaire de séance : Alexandra TERRIER

Présents : 11 - Votants : 11

BÂTIMENTS - PHOTOVOLTAÏQUE

❖ **INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR PLUSIEURS SITES COMMUNAUX (TOITURES – OMBRIÈRES),
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX ET FINANCEMENT INITIAL** Rapporteur : D. MICHAUD

Par délibération en date du 27 mai 2024, le Conseil Municipal a recruté le SIDEC du Jura pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les plusieurs sites communaux.

Trois projets de production ont été retenus :

- L'installation de panneaux sur les bâtiments communaux (cure, école maternelle, vestiaires de foot, salle des fêtes et A.L.S.H.)
- Le désamiantage, l'agrandissement du hangar de stockage de bois déchiqueté et la toiture solaire
- La création d'ombrières sur le parking de la salle des fêtes

M. Le Maire expose au Conseil qu'une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte a été lancée pour les travaux d'installations photovoltaïques sur les sites communaux (toitures - ombrières).

Le marché comprend 3 lots : Lot 1 : Photovoltaïque ; Lot 2 : Désamiantage ; Lot 3 : Structure Couverture Maçonnerie

L'appel d'offres a été mis en ligne par le SIDEC le 21/05/2025 sur la plateforme de dématérialisation AWS et publié dans le journal Le Progrès et dans France Marchés le 23/05/2025. La date limite de remise des offres était le 16/06/2025.

L'appel d'offres a été mis en ligne par le SIDEC du Jura le 21 mai 2025 sur la plateforme de dématérialisation AWS et publié dans le journal Le Progrès et dans France Marchés le 23/05/2025. La date limite de remise des offres était le 16 juin 2025.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 juillet 2025, 48 dossiers ont été retirés et 14 offres réceptionnées, la commission a constaté que 12 offres étaient recevables et 2 offres non conformes.

Après étude des références, des moyens et des prix, selon les critères d'attribution et les coefficients de pondération des offres et suite à la remise du rapport d'analyse des offres réalisé par le SIDEC du Jura, les offres retenues par la commission sont les suivantes :

N°	LOTS	Coeff. Prix	Coeff. Valeur Technique	ENTREPRISES	MONTANT € H.T.
1	Photovoltaïque	40 %	60 %	JURA ENERGIE SOLAIRE (39)	434 298.52 €
2	Désamiantage	60 %	40 %	PBTP & DEMOLITIONS (25)	10 050.00 €
3	Structure – Couverture - Maçonnerie	60 %	40 %	SAS 2H (39)	85 800.45 €
	TOTAL				530 148.97 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres et en avoir délibéré,

▶ **APPROUVE** la dévolution du marché aux entreprises ci-dessus retenues par la commission pour les 3 lots d'installations photovoltaïques sur les sites communaux (toitures - ombrières) pour un montant total de **530 148.97 € H.T.** soit 636 178.76 € T.T.C.

▶ **AUTORISE** Le Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues et **PREND ACTE** que la dépense globale prévisionnelle est de **767 694 € TTC** et arrête le plan de financement correspondant, ci-dessous,

▶ **DELEGUE** au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.

▶ **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération, suivant le plan de financement ci-dessous.

Vote : Pour à l'Unanimité

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

DEPENSES PREVISIONNELLES	Hypo TVA	
	HT	TTC
Montant Travaux	530 149 €	636 179 €
Lot 1 Photovoltaïques	434 299 €	
Lot 2 Désamiantage	10 050 €	
Lot 3 Structure Couverture Maçonnerie	85 800 €	
HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SIDE C	34 336 €	41 203 €
Diagnostic Amiante et Plomb - ACCEDIAG	780 €	936 €
Etude de sol - ECR Environnement	5 700 €	6 840 €
Contrôle Technique - SOCOTEC	6 115 €	7 338 €
Mission CSPS - G2A Coordination	2 115 €	2 538 €
Etude structure ombrières 1 - CVF Structures	2 500 €	3 000 €
Etude structure solidité charpente salle des fêtes - CVS Structures	3 050 €	3 660 €
Frais de publicité, révision de prix, divers et imprévus	55 000 €	66 000 €
TOTAL DES DEPENSES	639 745 €	767 694 €
FCTVA (16,404%)		125 933 €
Emprunt		500 000 €
AUTOFINANCEMENT		141 761 €
TOTAL DES RECETTES		767 694 €

❖ RÉNOVATION DU LAVOIR : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) Rapporteur : T. MADER

M. MADER rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années la Municipalité s'interroge sur le devenir du lavoir place de Hüffenhardt. Ce bâtiment emblématique du centre du village se dégrade d'années en années, la toiture est en mauvais état, l'alimentation en eau et l'étanchéité sont problématiques depuis plus de 15 ans.

C'est pourquoi afin de réfléchir à l'avenir de ce bâtiment, à sa conservation en tant qu'élément du patrimoine mais aussi à son utilisation future comme lieu d'animation, le Conseil Municipal a recruté par délibération en date du 25/09/2025 la SAS Catherine BOUHAND Architecte pour réaliser une étude.

M. MADER présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par la SAS Catherine BOUHAND Architecte. Après différents échanges avec le Conseil Municipal, qui demande des variantes, la délibération est reportée.

SECURITE

❖ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Rapporteur : D. MICHAUD

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les mises à jour effectuées sur le P.C.S. notamment l'ajout des risques industriels et l'envoi par le Préfet d'une alerte à la population sur les mobiles via FR-Alert.

Le P.C.S. est consultable par le public en Mairie.

ENVIRONNEMENT

❖ MARE DE LA CHARME : DEMANDE DE CLASSEMENT EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Rapporteur : D. MICHAUD

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de classement de la Mare de la Charme en Espace Naturel Sensible.

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), compétence départementale, vise à préserver et gérer des milieux naturels à forte valeur environnementale et à les valoriser auprès du public, sous réserve du respect de l'intégrité des milieux naturels concernés. Le Département du Jura a opté pour une politique de préservation des espaces naturels de son territoire, en particulier des pelouses sèches calcaires, des milieux forestiers et des milieux humides et aquatiques.

Le Département serait alors en mesure de mobiliser des moyens financiers ou techniques et d'accompagner le gestionnaire du site (connaissance et gestion du patrimoine, ouverture au public et valorisation de site, éducation à l'environnement).

D'une surface d'environ 1 000 m², la mare de la Charme, est située sur la parcelle ZC 13 de 66 160 m² comprenant également l'ancienne carrière. Elle est au centre d'une mosaïque de milieux diversifiés, reliés les uns aux autres par des haies. C'est la seule mare naturelle dans un rayon d'un kilomètre. Elle représente un habitat rare et en régression, indispensable pour de nombreuses espèces inféodées aux zones humides. Elle sert également de zone d'alimentation et de refuge pour de nombreuses espèces des milieux environnants. Voir plan annexé à la présente délibération.

La Mare de la Charme était dans un état de fermeture avancé. Avec le soutien de l'Association Dole Environnement et en partenariat avec le Grand Dole et la LPO de Bourgogne Franche-Comté, 25 volontaires ont participé à un chantier participatif qui a permis de lui donner plus de lumière, d'évacuer les arbres morts l'encombrant et de retirer la lentille d'eau qui l'étouffait. Des inventaires naturalistes ont été réalisés de jour et de nuit et un suivi régulier est en place. Les résultats sont encourageants.

La Mare de la Charme était dans un état de fermeture avancé. Avec le soutien de l'Association Dole Environnement et en partenariat avec le Grand Dole et la LPO de Bourgogne Franche-Comté, 25 volontaires ont participé à un chantier participatif qui a permis de lui donner plus de lumière, d'évacuer les arbres morts l'encombrant et de retirer la lentille d'eau qui l'étouffait. Des inventaires naturalistes ont été réalisés de jour et de nuit et un suivi régulier est en place. Les résultats sont encourageants.

Afin d'inscrire dans la durée la préservation de la mare de la Charme, M. Le Maire propose de demander le classement en ENS au Département du Jura, d'une surface d'environ 3 100 m² de la parcelle ZC 13, correspondant à la mare et son environnement proche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Jura l'inscription officielle en Espaces Naturels Sensibles d'une surface d'environ 3 100 m² de la parcelle ZC 13 correspondant à la mare de la Charme et son environnement proche.

Vote : Pour à l'Unanimité

INFORMATIONS

❖ CITY STADE - POINT SUR LES SUBVENTIONS

Rapporteur : D. MICHAUD

M. le Maire présente l'état des demandes de subventions pour le projet de City Stade, dont le coût s'élève à 47 188 € HT. À ce jour, le Département (9 437 €) et le Grand Dole (9 556 €) ont donné leur accord. La réponse de l'État, sollicitée au titre de la DETR pour 14 158 €, est toujours en attente. Quel que soit le retour de l'État sur cette demande, M. le Maire a décidé d'engager les travaux.

❖ MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : D. MICHAUD

M. le Maire informe le Conseil municipal que le règlement de la salle des fêtes va être modifié. Celui-ci inclura dorénavant les horaires d'état des lieux, tant lors de la prise en possession des lieux que lors de leur restitution.

Affiché le 11 juillet 2025

Le Maire,
Dominique MICHAUD

The image shows a blue ink signature of Dominique MICHAUD written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPVANS' at the top and '(JURA)' at the bottom, with a central emblem.